

Le Maire de la Commune de PREIGNAC

Vu le code de la route.

Vu les articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-2 du code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et autoroutes modifié par arrêtés successifs

Vu la demande de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST en date du 11/08/2025 qui doit effectuer des travaux de renouvellement du réseau d'eau potable pour le syndicat des eaux Barsac Preignac Toulennaise Rue de l'Egalité, et par la suite des travaux de réaménagement pour la mairie sur la Rue de l'Egalité.

Considérant que pour cela l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST a besoin de barrer la Rue de l'Egalité pour les besoins du chantier,

Considérant qu'il y a lieu de fermer à la circulation la Rue de l'Egalité afin d'assurer la sécurité de tous.

ARRETE

ARTICLE 1 : Sur la Rue de l'Egalité suivant l'avancée des travaux et les besoins du chantier la circulation sera interdite du 25/09/2025 au 25/12/2025 inclus. Le stationnement sera interdit au droit du chantier.

Une **dévi**ation sera possible par

- pour ceux qui arrivent de la RD 109^E suivre la déviation par la RD 109, la RD 114 pour rejoindre la RD 1113 et **pour les véhicules légers** par la Route de la Gare, Rue des Frères Avril (CD8E de Sauternes), Rue du Gard et la RD 1113.
- pour ceux qui arrivent depuis la RD 1113 prendre la Rue de Lur Saluces, Rue de Bournazel Rue des Frères Avril, Route de Monteil, Route de Sauternes (CD8E de Sauternes) puis prendre la direction de la Route de Boutoc (RD 116) pour rejoindre la RD 109^E 5, puis la RD 109.

ARTICLE 2 : Les prescriptions imposées par le présent arrêté seront signalées aux usagers par une signalisation conforme à l'instruction interministérielle du 24 novembre 1967. La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise EIFFAGE ROUTE SUD OUEST. Celle-ci engage sa responsabilité pour tout accident pouvant intervenir de jour comme de nuit.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la porte de la Mairie. Il sera également affiché à chaque extrémité du chantier.